

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 20 OCTOBRE 2022

LISTE DES DELIBERATIONS

Les conseillers municipaux réunis en séance du 20 octobre 2022 ont délibéré sur les sujets suivants :

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 12

Votants : 14

Date convoc. : 13/10/2022

Mme FOUILLEUL Marie-Claire est élue Secrétaire de séance.

AFFAIRES GENERALES

1. Règlement du service public de l'assainissement collectif (*délibération n°202210DL113*)

Le Conseil Municipal approuve le règlement de service qui définit les prestations assurées par le service ainsi que les obligations respectives de la Commune, du Concessionnaire, des abonnés et des propriétaires.

2. Service assainissement collectif – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) 2021 (*délibération n°202210DL114*)

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) de l'assainissement collectif de la commune pour l'exercice 2021.

3. Service d'assainissement collectif – Rapport annuel du délégataire (RAD) 2021 (*délibération n°202210DL115*)

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel du délégataire (RAD) de la SAUR du service de l'assainissement collectif de la commune pour l'exercice 2021.

4. Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille – Service public d'assainissement non collectif (SPANC) – Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) 2021 (*délibération n°202210DL116*)

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) de l'assainissement non collectif (SPANC) de la Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille pour l'exercice 2021.

5. Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille – Service public d'assainissement non collectif (SPANC) – Rapport annuel du délégataire (RAD) 2021 (*délibération n°202210DL117*)

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel du délégataire (RAD) VEOLIA sur le service public d'assainissement non collectif (SPANC) de la Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, pour l'exercice 2021.

6. Opération de revitalisation du territoire (*délibération n°202210DL118*)

Les communes de Vibraye, Saint-Calais et Bessé-sur-Braye ont souhaité s'engager dans le programme Petites villes de demain qui doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins.

La convention cadre dite « opération de revitalisation du territoire », précise les ambitions retenues pour le territoire et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

Synthétisant les constats relevés au sein de l'ensemble des communes PVD du territoire, les axes principaux relevés sont (par ordre d'importance) : **L'habitat, le commerce, les services et équipements, le tourisme et la mobilité.**

Les **périmètres ORT** sont définis en fonction des enjeux et des projets en cours ou à venir pour la revitalisation du centre-ville ; et en fonction des dispositifs et outils de l'ORT connus au jour de signature de la présente convention.

Après débats, le Conseil Municipal approuve les périmètres ORT et la convention-cadre ORT, sachant que ce document est évolutif.

FINANCES

7. Emprunt pour le financement de matériels divers – Avenant avec le Crédit Mutuel (*délibération n°202210DL119*)

Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à signer l'avenant au contrat de prêt pour le financement de matériel divers.

URBANISME

8. Budget commune– Décision modificative n°3 (délibération n°202210DL120)

Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à appliquer la décision modificative n°3 sur le budget principal de la commune.

9. Edition des bulletins municipaux – encarts publicitaires (délibération n°202210DL121)

Le Conseil Municipal accepte d'intégrer des encarts publicitaires dans les prochains bulletins municipaux et fixe les tarifs suivants :

Taille de l'encart	Tarif
5 x 3,5 cm	40 €
5 x 7,5 cm	70 €

10. Subvention exceptionnelle – Animation du 14/07/2022 – Familles rurales (délibération n°202210DL122)

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention exceptionnelle de 148.50€ à l'association Familles Rurales (centre aéré).

PERSONNEL COMMUNAL

11. Révision de la participation communale aux dépenses de prévoyance du personnel communal (délibération n°202210DL123)

Le Conseil Municipal décide d'augmenter de 10% la participation communale aux dépenses de prévoyance du personnel communal à compter du 1^{er} décembre 2022, sachant que les montants des participations initiaux ont été attribués le 1^{er} janvier 2013. (entre 4.5 € et 7€ par mois).

PLANNING REUNIONS CONSEIL MUNICIPAL ANNEE 2022

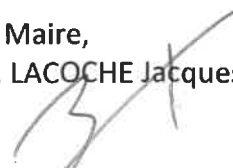
TOUTES COMMISSIONS	CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 14 novembre 2022	Jeudi 17 novembre 2022
Lundi 12 décembre 2022	Jeudi 15 décembre 2022

Fait à Bessé-Sur-Braye, le 27 octobre 2022

La Secrétaire de séance,
Marie-Claire FOUILLEUL



Le Maire,
M. LACOCHE Jacques.



Date de mise en ligne sur www.besse-sur-braye.fr : le 28 octobre 2022